

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et
vie politique

Sous matière :
Désignation de
représentants

**OBJET :
DESIGNATION
DES DELEGUES
DANS LES
ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES SOUS
CONTRAT
D'ASSOCIATION**

Séance du Conseil Municipal du 15 juin 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Précillia, GAIANI Audrey, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. PINEL Jean-Louis donne procuration à M. THOMAS Guy,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme GAIANI Audrey

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 09.06.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 09.06.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **19 JUIN 2020**

L'assemblée est informée que l'article L442-8 du code de l'éducation prévoit, pour les établissements du second degré sous contrat d'association, que l'organe délibérant de l'établissement est composé notamment d'un représentant de la commune-siège de l'établissement.

Il convient donc de désigner un représentant de la commune qui siègera au sein du conseil d'administration du collège Jeanne D'Arc.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal, en l'absence de dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément l'usage du scrutin secret pour cette désignation, de procéder par vote à main levée.

La candidature suivante est proposée pour représenter la commune :

- M. Bernard GRIMAUD : Titulaire
- Mme Marie-Claude BOURREL : Suppléante

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

DESIGNE M. Bernard GRIMAUD, Titulaire et Mme Marie-Claude BOURREL, Suppléante, comme représentant de la commune au sein du conseil d'administration du collège Jeanne d'Arc.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 juin 2020.



Le Maire,

[Signature]
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
18 JUIN 2020
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
17 JUIN 2020
Par publication le :
19 JUIN 2020
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

p/-
[Signature]

Hervé ANTOINE

